

UN MODÈLE POUR CONTRIBUER À REDYNAMISER LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISE

UNE FILIÈRE PLEINE D'AVENIR... ET QUI LE RESTERA LONGTEMPS ?

On pourrait reprendre à bon compte ce mot perfide de Georges Clemenceau parlant du Brésil il y a un siècle.

La France semble avoir des atouts majeurs pour positionner sa filière bois en tête des pays européens : l'un des plus grands massifs forestiers et l'un des plus riches, un climat propice à la croissance des arbres, une tradition séculaire en gestion forestière... Et pourtant, avec moitié plus de forêt que l'Allemagne, la filière française génère trois fois moins d'emplois. En 2017, le déficit commercial a même dépassé les 6 milliards d'euros. Le seul poste en progression est le bois rond. Nous vendons à l'étranger la matière première qui sert à fabriquer les produits manufacturés que nous importons.

Ce constat d'une filière très en deçà de son potentiel n'est pas nouveau. Tous les grands rapports sur l'état de la filière forêt-bois depuis plusieurs décennies convergent, la production biologique de bois de la forêt française est nettement supérieure à la récolte. Citons pour mémoire :

- le rapport Méo-Bétolaud de 1978, qui proposait de faire passer la récolte de 28 à 40 millions de mètres cubes par an,
- le rapport Duroure de 1982, qui préconisait d'augmenter la récolte annuelle de 9 millions de mètres cubes par an,
- le rapport Bianco de 1998, qui donnait sensiblement le même diagnostic,
- le rapport Juillot de 2003, qui proposait de développer la production d'énergie-bois, en favorisant l'émergence d'une filière spécialisée.

Plus récemment, le rapport de la Cour des comptes de 2014 pointe du doigt le manque de cohérence dans la gouvernance de la filière et l'inefficacité des financements publics, qui s'élèvent à 910 millions d'euros annuels⁽¹⁾. Face à ce constat peu flatteur, les mêmes raisons sont avancées. La forêt française est très hétérogène, trop morcelée, le parc industriel est obsolète, les acteurs insuffisamment intégrés entre eux... Tout ceci est vrai et l'expérience montre qu'il est plus aisé de développer une industrie du bois florissante à partir de vastes étendues tropicales peu fertiles ou de forêts boréales sans personne alentour, plutôt qu'en climat tempéré dans un pays aussi peuplé, riche en biodiversité et pétri d'histoire que la France.

Pourtant, il semble évident que nous pourrions faire mieux. Nos voisins outre Rhin ont su constituer au fil des décennies une ressource adaptée aux besoins de l'industrie : essences homogènes, importants stocks sur pied, bon maillage de routes et de places de dépôt, bois résineux de qualité⁽²⁾. L'époque est d'ailleurs propice. Face aux enjeux du changement climatique, le bois comme

(1) Les soutiens à la filière forêt-bois. Enquête demandée par la commission des finances du Sénat. Cour des comptes, novembre 2014.
(2) M. Magrum, C. de Manthière, J. Gault, O. de Lagarde, *Comparaison des filières forêt-bois en France et en Allemagne*. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2014. CGAAER, rapport n° 12122. 111 p.

source d'énergie ou comme matériau de construction a le vent en poupe. Reste à faire en sorte que ce bois vienne de France, qu'il soit produit durablement et soit transformé localement.

Cet article propose une piste de réflexion pour redynamiser la filière française à partir d'une initiative en régions Bretagne et Pays-de-la-Loire.

INVESTIR SUR L'AMONT FORESTIER

Lorsqu'on analyse les exemples réussis de développement de filières bois à travers le monde, on retrouve toujours au point de départ l'existence préalable, ou la création de toutes pièces, d'un massif forestier de taille importante et de qualité relativement homogène. Les Landes en France sont un bon exemple. Les sols y sont parmi les plus pauvres du pays et le Pin maritime est un bois très ordinaire. Mais avec un million d'hectares, la filière régionale s'est largement développée.

Et pourtant, alors que le marché devrait durablement tirer la demande en produits bois dans l'hexagone, le renouvellement de la forêt n'est plus assuré depuis quelques décennies. En surface, la forêt française continue de croître légèrement mais en qualité, il y a une perte globale de la qualité des bois du fait du manque d'investissement en forêt. C'est le constat que partagent de nombreux industriels du bois, à l'instar des scieurs bretons obligés de se reporter sur le Pin maritime du fait de la pénurie d'Épicéa de Sitka. Pour la même raison, les groupes Thébault et Drouin ont décidé récemment de construire une nouvelle unité de déroulage de Peuplier dans l'Aube, car celle de la Sarthe, où Drouin est implanté depuis plusieurs générations, devrait faire face bientôt à une pénurie de matière première. L'évolution de la vente de plants forestiers en France depuis 25 ans le montre également. Excepté le Pin maritime qui a été massivement produit pour la reconstitution du massif landais, après la tempête Martin de 1999 et la tempête Klaus de 2009, la plupart des autres essences sont en nette régression⁽³⁾.

Les conclusions des rapports successifs sur l'état de la filière forêt-bois sont donc toujours d'actualité. Pour développer la filière, il est nécessaire de favoriser la mobilisation des bois et d'investir à long terme sur la production de bois de qualité, en lien avec les besoins de l'industrie. C'est l'idée de départ de la société Néosylva.

LE MODÈLE NÉOSYLVA

Inspiré du Fonds forestier national qui a permis de boiser et reboiser près de 2 millions d'hectares en France sur la deuxième moitié du XX^e siècle, le modèle Néosylva consiste à découpler le fonds forestier (le foncier) du peuplement forestier (les arbres), en investissant sur le long terme aux côtés des propriétaires pour mettre en valeur leurs forêts. Le contrat entre le propriétaire et Néosylva ne porte souvent pas sur toute la forêt, mais uniquement sur les parcelles qui ont besoin d'être renouvelées et qui ne présentent pas d'intérêt en matière de biodiversité (vieux taillis, peuplement à maturité, coupe rase, friche...). Sont ainsi conservés les bois situés en bordure de cours d'eau, les zones sensibles telles que les tourbières, les lisières présentant un intérêt paysager ou les îlots forestiers à valeur d'avenir ou de conservation. Pour des raisons d'économie d'échelle, la surface minimum requise est de 5 ha, mais devrait pouvoir être rabaisée à 2 ha au fur et à mesure de la densification des parcelles.

(3) Irstea, enquête statistique sur la vente des plants forestiers.

Ce principe de « découplage » est courant dans l'agriculture, où l'exploitant agricole n'est souvent pas le propriétaire du foncier. Néosylva fait le pari qu'il est pertinent également pour la forêt. En effet, dans la grande majorité des cas, la forêt en France s'acquiert par voie d'héritage et est l'objet d'un fort attachement affectif. Une forêt reste en moyenne plus d'un siècle dans la même famille. Mais si les propriétaires sont attachés à leurs forêts, ils n'ont pas toujours les moyens, le temps ou l'intérêt d'investir dans le renouvellement de leurs parcelles. Seuls les massifs de très grande taille assurent des revenus réguliers. En l'absence de revenus ou de financement externes, l'expérience montre que les propriétaires sont peu enclins à investir à long terme dans leur forêt⁽⁴⁾. Il en résulte un manque, voire une absence totale de gestion au détriment du propriétaire lui-même, de ses successeurs et de l'ensemble de la filière.

S'inscrire sur le très long terme permet d'aligner les intérêts de Néosylva avec ceux du propriétaire. Les deux parties investissent conjointement pour financer les travaux et se rémunèrent sur les recettes de bois à terme, au prorata de leurs apports respectifs. Ceci permet de limiter, voire d'éviter l'apport de trésorerie de la part du propriétaire. L'investissement restant à sa charge est généralement compensé par les recettes initiales tirées de la vente des bois préexistants, qui lui reviennent intégralement, et les aides éventuelles au reboisement.

Le modèle est également très simple pour le propriétaire. Il conserve la chasse et délègue à Néosylva l'entière responsabilité de la gestion de sa forêt pendant toute la rotation des arbres, au mieux des intérêts des deux parties. Après la coupe finale, soit un demi-siècle plus tard en moyenne, la parcelle est replantée avant d'être restituée à son propriétaire.

Une clé du modèle consiste à ne pas se substituer aux acteurs de la filière mais à favoriser au contraire une bonne collaboration avec les différents corps de métier. Ainsi, Néosylva sous-traite les travaux à des entreprises locales ou des coopératives et la maîtrise d'œuvre des travaux aux experts ou gestionnaires forestiers des propriétaires. Les bois sont vendus en bloc et sur pied en privilégiant le marché régional et national.

Concrètement, toutes les ventes de bois sont faites par appel d'offre, dans l'intérêt des propriétaires et des actionnaires de Néosylva. Cependant, les chantiers forestiers (le choix des parcelles prises en gestion et des essences reboisées) sont pensés en tenant compte des capacités existantes de transformation et de valorisation de bois. Avec le temps, l'objectif est que le développement de Néosylva se fasse en cohérence avec le développement de l'outil industriel et le favorise. Le bois brut est un matériau pondéreux qui est transformé le plus souvent dans un rayon proche du lieu de production.

En investissant sur la production de bois de qualité, en évitant l'immobilisation de capital financier sur le foncier⁽⁵⁾ et en rationalisant les coûts de gestion, la rentabilité attendue du modèle est deux fois supérieure à celle de l'investissement forestier classique et la profondeur du marché bien plus élevée. En effet, l'hypothèse de travail, que confirment les premiers développements de Néosylva, est que pour un propriétaire qui souhaite vendre sa forêt, dix sont prêts à la confier en gestion sur ce modèle.

Il n'en reste pas moins que dans un pays où les moteurs de l'investissement forestier sont en premier lieu l'agrément personnel et l'attrait fiscal, lequel suppose la propriété du sol, lever des fonds pour investir en forêt – sans le foncier – est une gageure. Les capitaux levés à ce jour, auprès d'investisseurs privés et d'industriels de la filière bois, permettent de lancer les premiers

(4) On peut consulter sur ce sujet le rapport annuel sur *Le marché des forêts* de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(5) Le foncier forestier est globalement surévalué en France, du fait de la fiscalité particulièrement attractive. Il en résulte un biais qui pénalise la production de bois en comparaison d'autres pays.

chantiers et de montrer l'intérêt du dispositif. L'objectif est d'atteindre 5 millions d'euros d'ici 2020 et dix fois plus en 2025. Les forestiers sont habitués au temps long et savent avancer par étape.

Jean-Guénolé CORNET
Ingénieur forestier (FIF 2000-2004)
MSc d'économie
Fondateur et président de Néosylva
5, la Distais
F-44360 SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC
www.neosylva.fr